

LA MISE EN ŒUVRE DU PILIER "GARANTIES DE NON-REPETITION" DU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE EN COTE D'IVOIRE : MYTHE OU REALITE ?



Manifestation due à la désobéissance civile à Daoukro le 09 Novembre (crédit photo : 7info)

TABLE DE MATIERES

Présentation.....	3
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
2 OBJECTIFS	6
3 METHODOLOGIE DU MONITORING	7
4 CONSTATS.....	8
5 LES ENTITES POUR GARANTIR LA NON REPETITION DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME.....	10
5.1 La mise en place de réformes pour garantir la non-répétition	10
5.1.1 Les processus RSS et DDR.....	10
5.1.1.1 Création du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles.....	13
5.1.1.2 Le désarmement, la démobilisation et réintégration conduits par l'ADDR.....	14
5.1.1.3 Reformes de la sécurité et de l'armée (refonte de l'armée : FRCI devenu FACI)	15
5.1.1.4 Loi de programmation militaire.....	15
5.1.2 La réforme du secteur de la Justice.....	15
5.1.2.1 Construction et réhabilitation des infrastructures (Palais de Justice, MACA).....	16
5.1.2.2 Réforme des codes usuels : code pénal, nouvelle constitution.....	17
5.1.2.3 Formation des magistrats (sur la poursuite des crimes internationaux).....	17
5.2 L'apport de la société civile (LA COVICI) dans la promotion des garanties de non répétition.....	18
6 L'ANALYSE DES REPONSES GOUVERNEMENTALES POUR ASSURER LA NON REPETITION DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME.....	19
6.1 La persistance des conflits au cours des processus électoraux de 2015-2020 en Côte d'Ivoire	19
6.2 Une réponse gouvernementale oui, mais faible pour garantir la non répétition.....	23
7 CONSEQUENCES DE LA PERSISTANCE DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME	24
7.1 Sur le processus de réparation des victimes des crises.....	24
7.2 Sur le processus de restauration des liens sociaux.....	26

8	RECOMMANDATIONS	32
8.1	Aux partenaires internationaux	32
8.2	Au Gouvernement ivoirien :.....	32
8.3	A la justice ivoirienne :	33
8.4	Aux partis politiques.....	33
8.5	Aux Organisations de la Société Civile	33
8.6	Aux victimes.....	34
9	ANNEXES	36

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

La COVICI, Confédération des Organisations de Victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire est un réseau de plusieurs Organisations et Fédérations de victimes.

Créée en Aout 2013, elle s'est donné pour objectif de rassembler et coordonner des groupes de victimes pour faire entendre leur voix et faire valoir leurs droits à la réparation.

Elle entend contribuer efficacement au processus de réparation des victimes des crises ivoiriennes.

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'histoire politique de la Côte d'Ivoire, ces dernières décennies, s'est écrite sur des pages quelque peu sombres. En effet avec l'avènement du multipartisme en 1990, des crises successives sont survenues¹, presque à toutes les échéances électorales dont la plus grave reste encore aujourd'hui, la crise post-électorale de 2010-2011 avec son corollaire de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui a occasionné officiellement, 3000 officiellement. Ces événements ont ainsi plongé le pays dans un climat nocif fragilisant la cohésion sociale.

Depuis le début des conflits de 2010, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CNSNU) a demandé des enquêtes sur ces violations précitées en Côte d'Ivoire. En substance, le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) consistait en partie à « *surveiller et aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme en vue de mettre fin à l'impunité* »².

Au lendemain de cette tragédie, les nouvelles autorités ivoiriennes ont, dans l'optique d'une sortie de crise efficace et parvenir à une réconciliation effective mis en place plusieurs mécanismes et institutions de Justice Transitionnelle devant permettre de rétablir la justice, rechercher la vérité, réparer les victimes pour les dommages subis et de prévenir les récidives.

Dans le cadre de la recherche de la vérité, la commission nationale d'enquête et d'instruction (CNE) a été mise en place pour mener des enquêtes non-judiciaires relatives aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Egalement la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) a été instituée pour rechercher la vérité sur les causes profondes et immédiates du conflit ivoirien, situer les responsabilités.

Pour les poursuites pénales, la Cellule d'Enquête et d'Instruction (CSEI) a été créée pour enquêter et poursuivre les violations graves commises pendant la crise.

Concernant le processus de réparation, la Commission pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes, (CONARIV) a été instituée pour recenser les victimes, produire un fichier unique et consolidé des victimes des crises ivoiriennes et élaborer une politique de réparation ; tandis que le Programme

¹ 1990 : avènement du multipartisme ; décembre 1999 : Crise militaro-politique suite à un coup d'Etat

² Résolution 1609 du CNSNU du 24 juin 2005 (s/RES/160), para 2 (t).

National de Cohésion Sociale (PNCS) a été assigné à la mise en œuvre de la politique nationale de réparation et d'autres initiatives de renforcement de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Quant aux garanties de non-répétitions, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place des réformes institutionnelles. Entre autres, dans le domaine de la sécurité, la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) a été lancée en Avril 2012 par les autorités ivoiriennes.

Si les trois premiers piliers font l'objet d'une littérature abondante, la garantie de non-répétition est moins exploitée.

C'est sur ce dernier pilier que portera notre analyse.

Il est avéré que la fin d'un conflit ne signifie pas automatiquement l'établissement de la paix.

Durant le conflit, les infrastructures sont dévastées, de nombreuses personnes déplacées souvent de force et brutalisés de diverses manières ; la confiance dans les institutions publiques, au plus bas et l'économie doit être reconstruite.

Ainsi dans un environnement d'après-conflit, la transition d'une société gouvernée par la violence à une société régie par des règles et des institutions, est un défi fondamental.

Le droit aux garanties de non-répétition des violations graves des droits de l'homme traduit l'obligation pour les Etats de veiller à ce que les victimes ne puissent de nouveau subir une violation de leurs droits.

Parfois assimilé au droit à réparation³, le droit à la non-répétition implique un ensemble de réformes institutionnelles et de mesures qui sont à même de garantir le respect de l'état de droit, de susciter et d'entretenir une culture du respect des droits de l'homme, et de rétablir ou de restaurer la confiance de la population dans ses institutions publiques.

C'est ainsi que la Côte d'Ivoire, dans son processus de sortie de crise, a procédé à la mise en place de réformes institutionnelles pour la mise en œuvre du pilier "garantie de non-répétition". Ces réformes ont touché plusieurs secteurs, notamment les secteurs de la sécurité et de la justice.

³ Conseil économique et social des Nations Unies, Commission des droits de l'homme, Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité, soixante et unième session, 8 février 2005

Pourtant, en dépit de la volonté affichée et des efforts consentis par le gouvernement, le pays est constamment en proie à des tensions surtout dans les périodes électorales, comme ce fut le cas lors des élections régionales et municipales couplées **du 21 avril 2013** où les municipalités d'Adjamé, de Koumassi, de Treichville, de Ferkessédougou de Mankono, de Bonon et de Lakota ont été affectés par des troubles. Au total, ce sont neuf communes sur 197 qui ont subi des incidents, entraînant une cinquantaine de blessés⁴.

De même, en **2018** les élections municipales et régionales couplées avaient été marquées par des violences ayant fait au moins 05 morts et des accusations de fraudes dans une centaine de sites.

Enfin, en **2020**, des violences furent relevées lors des élections présidentielles du 31 Octobre causant plus de 85 morts et 484 blessés sans compter les dégâts matériels.

Alors, dans un contexte de violences électorales répétitives en Côte d'Ivoire en dépit des réformes institutionnelles -qui devraient renforcer la responsabilité individuelle, la transparence et l'équité en vue de prévenir la commission de futures violations des droits humains- quelles sont les alternatives à envisager?

Le présent rapport s'inscrit donc dans la volonté de la COVICI, dans le cadre du projet financé par l'*African Transitional Legacy Fund (ATJLF)*, de faire des propositions et des recommandations contribuant ainsi au renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la Paix.

2 OBJECTIFS

L'objectif général de ce rapport de monitoring est d'évaluer les résultats des réformes institutionnelles engagées par les autorités gouvernementales dans la mise en œuvre du volet 'garantie de non-répétition" de la justice transitionnelle, des violences du passé.

Il vise également à :

- attirer l'attention des pouvoirs publics et des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans le processus de Justice Transitionnelle sur le

⁴ wikipedia.org/wiki/Élections_municipales_et_régionales_ivoiriennes_de_2013#

renforcement des mesures visant à garantir la non-répétition des préjudices subis ;

- Rappeler aux uns et aux autres l'importance du droit à la vie et du droit à la dignité, de sorte que les échéances électorales en Côte d'Ivoire, ne soient plus un motif ou un prétexte à la commission de violations des droits de l'homme ;
- Encourager les initiatives gouvernementales et des organisations de la société civile de cohésion sociale et de réparation des victimes des différentes crises survenues en Côte d'Ivoire

Enfin, ce rapport vise à faire des recommandations utiles pour une prise en charge efficace des victimes des récentes violences et à terme l'avancement de la démocratie dans nos Etats africains.

3 METHODOLOGIE DU MONITORING

Le monitoring est le mécanisme par lequel des acteurs font le suivi d'un processus, par l'observation, la documentation des actions et activités mises en œuvre. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un suivi méticuleux et à plein temps du processus de réparation en Côte d'Ivoire.



Des enquêteurs en compagnie de l'autorité préfectorale

Dans le cadre de ce rapport, les organisations de victimes ont utilisé les outils de monitoring suivants : recherche documentaire, observations directes, interviews des victimes dans les localités de Gagnoa, Téhiri (Sous-Préfecture de Bayota) et de M'Batto, des rencontres avec les autorités compétentes et des résultats des travaux de certaines organisations et institutions aussi bien nationales qu'internationales.

Cet exercice permet de collecter des informations en nous appuyant sur des données terrain, la revue documentaire, les récits de victimes et certaines localités cibles (Yamoussoukro, Toumodi, Gagnoa, Bayota, Bongouanou et M'Batto)

Une analyse de la situation sécuritaire et sociale sera faite en fonction des résultats obtenus, lesquels permettront de relever les points positifs des actions de l'Etat dans sa politique de redynamisation de ses institutions pour assurer une garantie de non-répétition de crise d'une part ; de relever les insuffisances constatées d'autre part.

A l'issue, des recommandations seront émises pour une meilleure efficacité afin de relever le défi d'une justice transitionnelle réussie.

4 CONSTATS

Les élections qui sont censées nourrir l'exercice démocratique dans un pays, sont depuis quelques décennies, des temps de frayeur pour les populations ivoiriennes.

En effet, comme mentionné précédemment, les élections, loin d'être perçues comme un jeu dans lequel plus "disant" serait choisi, sont devenues un vrai champ de bataille émaillé par des violences. Selon Fischer cité par Olawalé, la violence électorale désigne « *tout acte ou menace aléatoire ou organisée visant à intimider, atteindre physiquement, faire chanter ou tromper une partie prenante politique afin de déterminer, de retarder ou d'influencer autrement le processus électoral* » (I. A. Olawalé, 2011, p. 107).

Les violences électorales ne sont guère étonnantes. Elles découlent le plus souvent d'un contexte préélectoral complexe marqué par plusieurs points de désaccords entre les partis de l'opposition et le parti au pouvoir, mais aussi de nouveaux rapports de force dans le paysage politique.

Après les séquelles laissées par la crise postélectorale de 2010-2011, les élections municipales et régionales du 21 Avril 2013, les présidentielles du 25 Octobre 2015 se sont déroulées sans incidents majeurs même si la plupart des problèmes qui s'étaient posés au lendemain de la crise postélectorale (décembre 2010 - avril 2011) sont demeurés intacts⁵.

Toutefois, des violences notables ont été enregistrées pour les échéances de 2018 et celles de 2020 comme souligné plus haut.

En effet, en 2018, une Mission d'observation électorale (154 observateurs) dénommée Observatoire de la Solidarité et de la cohésion sociale (OSCS) pour les élections des conseillers municipaux et des présidents des conseils généraux du 13 octobre et 18 décembre 2018 conduite par le Ministère de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté (MSCSLP), enregistre une cinquantaine de cas de violences physiques. Ces violences entraînaient la mort de cinq (05) personnes, plusieurs blessés dont des cas graves et des incidents matériels.

Cette mission a également relevé des violences verbales (injures, propos haineux) et des saccages de matériels électoraux.

Cette compétition électorale a ravivé davantage les antagonismes entre les populations dans certaines localités, ce qui a conduit parfois à des conflits électoraux dans un climat politique assez tendu.

Si ces actes de violences ont émaillé l'ensemble du processus électoral, la période post-scrutin de cette année-là a été aussi plus alarmante au regard des violences enregistrées dans bon nombre de localités, comme en témoignent les cas de grand-Bassam⁶ et Séguéla⁷ pour ne citer que ceux-ci.

En outre, lors du scrutin présidentiel du 31 octobre 2020, malgré de nombreuses campagnes de sensibilisation à des élections pacifiques menées par des organisations de la société civile, à la consternation de tous, des actes de violence ont été de nouveau perpétrés dans certaines localités du pays avant,

⁵ Les élections locales 2013 en Côte d'Ivoire : des malentendus subsistent sur l'exercice de la démocratie par Christian Bouquet et Irène Kassi-Djodjo ; <https://doi.org/10.4000/echogeo.13697>

⁶ Le 15 octobre à Grand-Bassam, les partisans du candidat déclaré vaincu par la Commission Electorale Indépendante (CEI) ont durant trois semaines, violemment manifesté en détruisant les biens dans les rues de la ville

⁷ Les violences à Séguéla ont fait deux(02) morts et de nombreux blessés et le lendemain du scrutin à Téquéla dans le département de Séguéla, la gendarmerie a dû intervenir pour disperser les partisans d'un candidat indépendant qui avait obstrué la voie principale pour empêcher les cadres de participer de quitter le village

pendant et après la tenue des élections, causant encore des pertes en vies humaines, soit 85 morts et d'importants dégâts matériels.

Cette situation faisait suite à l'appel à la désobéissance civile⁸ lancé par l'un des leaders politiques de l'opposition.

C'est le cas observé notamment à Daoukro, Bonoua et M'Batto⁹ ; toutes choses mettant en mal le bon déroulement de ces élections, et par cela même, remettant en cause le processus de justice transitionnelle en cours et surtout la garantie de non-répétition dont des organes ont été créés.

5 LES ENTITES POUR GARANTIR LA NON REPETITION DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

Le gouvernement ivoirien, au lendemain de la grave crise postélectorale de 2010-2011, comme nous le savons, s'est inscrit dans un processus de justice transitionnelle afin de repositionner la Côte d'Ivoire à travers des institutions fortes et efficaces.

Pour ce faire, des organes spécifiques ont été mis en place afin d'empêcher la résurgence d'un autre conflit meurtrier.

5.1 La mise en place de réformes pour garantir la non-répétition

Ces réformes concernent aussi bien les secteurs de la sécurité que de la justice.

5.1.1 Les processus RSS et DDR

La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) au regard de l'ONU¹⁰, s'entend comme un processus mené par les Etats et visant à mettre en place un système de sécurité efficace et responsable sans discrimination, et dont la mise en

⁸ Action militante, généralement pacifique, consistant à ne pas se soumettre à une loi pour des motifs politiques ou idéologiques selon le dictionnaire Larousse

⁹ <http://observers.france24.com>, publié le 11 novembre 2020

œuvre se fait dans le strict respect des droits de l'homme et de l'état de droit (Nations Unies, 2008)¹¹.

A souligner que le continent Africain est reconnu pour être le terrain où se met en œuvre la grande majorité des processus de RSS, et en particulier comme élément de la reconstruction post-conflit. (Union Africaine, 2014).

La RSS en Côte d'Ivoire, s'inscrit dans un contexte post-crise et se base sur une redéfinition du concept de sécurité qui traite désormais des aspects transversaux¹².

La RSS a officiellement débuté en 2012, certes, grâce au travail d'acteurs internationaux (ONU, France, Etats-Unis entre autres) mais elle a été surtout le résultat de volontés ivoiriennes¹³.

La Réforme du secteur de la sécurité est un processus qui vise à rebâtir le système de sécurité et de défense d'un pays dans un contexte globalisé, en associant toutes les composantes du dit système. Il s'agit principalement de restructurer les quatre piliers sécurité-défense que sont les forces armées, la police, la gendarmerie et la protection civile.

Une RSS vertueuse se déroule en deux temps : d'abord, la restructuration de chaque pilier, puis la coordination entre les piliers de manière à ce que cette mise en synergie démultiplie les effets des capacités de chaque pilier. Il faut d'abord prendre les bonnes orientations. Un processus dit de « livre blanc » permet de répondre à ce défi.

C'est un ensemble de mesures prises par l'autorité politique en vue de "transformer" tous les acteurs et institutions en charge de la sécurité, la RSS redéfinit leurs rôles, leurs responsabilités, leurs actions et leur place dans le pays et les amène à accomplir leur mission dans un cadre respectant les normes démocratiques et les principes de bonne gouvernance.

¹¹ Judicaël YAPO, Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC) - Master en Management de projets 2015 : Contribution à la prise en compte de la dimension genre dans les reformes des institutions du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire : cas de la gendarmerie nationale

¹² La RSS est d'abord passé par la création des institutions qui vont l'incarner et la mettre en œuvre. Un premier groupe de travail sur la RSS est mis en place par le président ivoirien le 6 avril 2012 à l'issue un séminaire RSS/DDR qui s'est tenu à Grand-Bassam les 21-23 septembre 2011 et qui s'appuie aussi sur les travaux du Groupe de Travail Restructuration et Refondation de l'Armée (GTRRA) entre 2007 et 2010. Puis, le 8 août 2012 le décret n° 2012-786 établit un nouveau type de Conseil national de sécurité (CNS) pour permettre non seulement une meilleure coopération et coordination, mais aussi une meilleure mise en œuvre des décisions présidentielles et donner surtout la priorité aux questions de sécurité, qu'on entend traiter dans un cadre officiel et clairement défini.

¹³ CHAMPIN Christophe, « Côte d'Ivoire : l'armée, casse-tête d'Alassane OUATTARA », RFI, 23/05/2011

A l'instar de certains pays où le processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) est lancé conjointement avec la RSS, les autorités ivoiriennes ont lancé en 2012, la RSS et le DDR. Étant donné qu'un processus de RSS doit tenir compte des efforts entrepris pour lutter contre les trafics illicites, en Côte d'Ivoire, la Commission Nationale de lutte contre la Prolifération et la Circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre.

Il n'existe donc pas de modèle unique de RSS applicable partout car tout processus de RSS doit tenir compte de l'environnement sécuritaire du pays concerné.

Elle est d'une importance indéniable puisqu'elle conditionne l'instauration, le maintien, la consolidation de la paix et le développement durable qui permettent aux populations de se sentir en sécurité et d'avoir confiance dans les institutions étatiques. Elle crée un nouveau contrat social de citoyenneté dont les piliers sont la confiance et la collaboration entre acteurs sociaux et les politiques, entre acteurs sociaux et les forces de défense de sécurité.

En effet, le relatif succès du DDR tient au désarmement de 69.506 combattants (sur une liste totale de 74.000 ex-combattants), dont plus de 60% auraient été déjà réintégrés officiellement.

Le DDR a été par la suite dissoute pour laisser place à une Cellule de coordination, de suivi et de Réinsertion (CCSR).

Désormais, en principe, aucun combattant ne peut légalement porter d'armes. Mais les frustrations et les manifestations de mécontentement des ex-combattants sont la cause des multiples mutineries survenues dans le pays depuis 2014.

La réinsertion des anciens combattants touche ses limites : 30 000 ont été réinsérés dans l'administration, les autres devront l'être dans le privé, ce qui est plus difficile, d'autant que les mécanismes de formation professionnels ne sont pas encore fonctionnels : l'expérience des Com'Zones¹⁴ qui ont réussi¹⁵, n'aide pas les jeunes combattants à rechercher un autre avenir que celui des armes. L'appareil sécuritaire ivoirien restait scindé alors entre les anciennes FDS de Laurent GBAGBO et les éléments des FAFN qui avaient, seules, la confiance des autorités.

¹⁴ Les commandants de zones qui dirigeaient l'une des zones du pays c'est-à-dire les zones Centre Nord et Sud (CNO) pendant la rébellion armée de 2002 en Côte d'Ivoire qui avait stratifié le pays en deux bloc (zone gouvernementale et zone CNO)

¹⁵ Voir document réalisé par la Division de l'Information, de la Documentation et des recherches de l'OFPPRA, Les anciens com'zones dans l'armée ivoirienne, 11 septembre 2017



Désarmement d'ex-combattants

5.1.1.1 Création du Centre de Coordination des Décisions

Opérationnelles

Le décret n°2012-1136 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles, en abrégé CCDO a été créé le 17 décembre 2012.

Il est sous l'autorité du Conseil National de Sécurité.

Le CCDO a pour missions de :

- coordonner la mise en œuvre des décisions opérationnelles du Conseil National de Sécurité,
- veiller à la synergie et à la complémentarité des actions liées aux décisions du Conseil National de Sécurité.

Le CCDO est doté d'un organe opérationnel dénommé Centre opérationnel qui est chargé de coordonner le volet opérationnel et de traduire en acte les décisions du CCDO, de sécuriser les sites stratégiques, de lutter contre le grand banditisme, de prévenir les actes de terrorismes et atteinte à la sûreté de l'Etat et de planifier les opérations de sécurité relevant du CCDO.

Les enjeux stratégiques au plan politique, social et économique de notre pays, en cette période de son histoire, commandent de donner à la justice la priorité nationale que l'évidence.

5.1.1.2 *Le désarmement, la démobilisation et réintégration conduits par l'ADDR*

Un processus DDR (Désarmement, démobilisation et réinsertion des miliciens) a été mis en œuvre entre fin 2012 et juin 2015. Et comme dans de nombreux pays en post-conflit, le DDR (Désarmement, Démobilisation, Réinsertion) en Côte d'Ivoire s'est avéré un processus long et délicat, au moins jusqu'à la mise en place d'une agence unique : l'ADRR (Autorité pour le Désarmement, Démobilisation, Réinsertion).

Depuis la fin de la crise post-électorale, selon les Nations unies, le taux de désarmement et de démobilisation s'élève à 92% en Côte d'Ivoire. « *Le pays est débarrassé des mines et autres engins explosifs improvisés* » annonçait le ministre de la Défense en son temps¹⁶. Toutefois, « *il est urgent que le gouvernement améliore la discipline au sein des forces armées* » déclare Aichatou Mindaoudou, la représentante spéciale de l'ONU en Côte d'Ivoire¹⁷.

Cette dernière a rendu possible le succès du DDR avec le désarmement de 69 506 combattants (sur une liste totale de 74 000 ex-combattants), dont plus de 80 % ont déjà été réintégrés ou sont en passe de l'être. Conséquence de son succès, l'ADRR a été dissoute pour laisser la place à une Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion (CCSR).

Désormais, aucun ancien combattant ne peut légalement porter d'armes !

Pour Bruno Nabagne Koné, porte-parole du gouvernement, « *l'ADDR a achevé sa mission en réintégrant 55 000 ex-combattants, soit un « taux de réintégration de 85% »*.

Sur un fichier de 74 000 personnes, 10 000 personnes ont réussi par leur propre moyen à trouver une activité. 55 000 ont été recasées », a-t-il expliqué, soulignant que « c'est un succès dans une telle opération¹⁸ ».

L'ADDR dont la mission a pris fin en Juin 2014 a été remplacée par la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR) des ex-combattants.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il a atteint ses objectifs de réduire le risque de violence armée sur le territoire ivoirien et de promouvoir la cohésion sociale.

¹⁶ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170619-cote-ivoire-bilan-desarmement-demobilisation-reintegration-ddr>

¹⁷ *idem*

¹⁸ Conseil des ministres du 24 Juin 2021

5.1.1.3 Reformes de la sécurité et de l'armée (refonte de l'armée : FRCI devenu FACI)

Les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI) se présentent comme une unification de toutes les forces armées belligérantes qui ont animé les fronts militaires de la décennie de crise vécue par la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011.

En effet, la guerre civile en 2002 en Côte d'Ivoire, provoqua la création au nord, des Forces armées des forces nouvelles (FAFN) tandis qu'au Sud, continuaient d'opérer les Forces loyalistes, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

La fin officielle des hostilités vit la fusion des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN), composées de militaires rebelles et d'une grande majorité de miliciens répartis dans une dizaine de régions militaires appelées « com'zones » avec les Forces de défense et de sécurité (FDS), au sein de Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)¹⁹.

5.1.1.4 Loi de programmation militaire

La Loi est née de la vision des autorités ivoiriennes de doter la Côte d'Ivoire d'un outil de défense capable de faire face aux menaces internes et externes. Cette importante loi consacre l'objectif de renforcement de la gouvernance de nos outils de défense et de sécurité au travers d'une action de planification et de programmation plus forte.

5.1.2 La réforme du secteur de la Justice

La justice étant le pilier central de l'État de droit, son effectivité dans une société sortie de conflit nécessite une réforme du secteur et un renforcement des institutions juridiques.

¹⁹ L'ordonnance du 17 Mars 2011 portant création des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) est promulguée alors que le président Ouattara était retransché dans un hôtel à Abidjan avec son gouvernement et que les combats dans les rues de la capitale font rage¹⁹.

Au sortir de la crise postélectorale, les autorités ont clairement exprimé leur volonté de consolider l'État de droit, d'améliorer l'environnement des affaires, de lutter efficacement contre l'impunité et la corruption et de construire une institution judiciaire forte et impartiale.

Le système judiciaire en Côte d'Ivoire, à savoir les secteurs de la justice et du système carcéral, est partie intégrante du système de sécurité et doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre la RSS.

En effet, la réforme du système judiciaire doit remplir trois (3) conditions essentielles : rendre la justice accessible à tous, rendre la justice plus impartiale et rendre la justice plus efficace.

5.1.2.1 Construction et réhabilitation des infrastructures (Palais de Justice, MACA)

Dans le cadre du programme d'appui à la réforme et à la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire, la contribution notable à la réforme du secteur de la justice était essentielle. La Côte d'Ivoire avait besoin d'une justice « efficace et équitable » au service des populations les plus vulnérables pour leur restaurer la confiance, faciliter leur accès à la justice et améliorer les conditions de détention dans les maisons d'arrêt et de correction.(MACA) (signifier que ça été fait)

La MACA a ouvert ses portes le mardi 16 août 2011 à la suite de gros travaux de rénovation et de réhabilitation entrepris par le gouvernement ivoirienne avec l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).



Cérémonie de réouverture de la MACA (crédit photo : UN Mission)

5.1.2.2 Réforme des codes usuels : code pénal, nouvelle constitution

Au plan juridique, des réformes ont été instaurées, notamment sur la loi n° 2019-574 du 26 Juin 2019 portant code pénal qui intègre désormais les crimes internationaux dans ses dispositions. Il s'agit notamment des crimes de Génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression, prévus aux articles 136, 137, 139 et 169 dudit code.

En outre, la nouvelle constitution du 03 novembre 2016, qui a encore vu certains articles modifiés en 2020 à la faveur de l'élection présidentielle de 2020.

5.1.2.3 Formation des magistrats (sur la poursuite des crimes internationaux)

L'Observatoire ivoirien des droits de l'homme (OIDH) et l'Académie internationale des principes de Nuremberg ont organisé à cet effet du 26 au 28 mai 2021, à Grand-Bassam, un séminaire de renforcement des capacités des magistrats sur les crimes internationaux.

L'objectif est de contribuer au renforcement de leurs capacités sur les crimes internationaux en vue de favoriser leur spécialisation et la mise en place d'une cellule spéciale au sein du système judiciaire ivoirien.

A côté des réformes structurelles engagées par le gouvernement ivoirien, des organisations de la société civile ont aussi œuvré pour la promotion des garanties de non-répétition, en l'occurrence, la COVICI.

5.2 L'apport de la société civile (LA COVICI) dans la promotion des garanties de non répétition

Tirant des leçons du passé violent avec les crises successives qui ont endeuillé de nombreuses familles et faisant des victimes aujourd'hui encore marquées sur leur corps à vie par des séquelles, la Confédération des Organisations des Victimes des Crises Ivoiriennes, s'est assignée pour mission de défendre le droit à réparation des victimes.

Pour cela, des campagnes de sensibilisation ont été menées par la COVICI, dans plusieurs localités à l'adresse des populations en général et des victimes de façon plus spécifique, afin que celles-ci sortent des champs de bataille surtout lors des compétitions électorales en se donnant comme leitmotiv, le pacifisme même si elles sont réparées ou non.

Par ailleurs, la quasi-totalité²⁰ des rapports de monitoring produits et publiés par la COVICI depuis le début de ses activités, ont traité des sujets en lien avec les mécanismes de la justice transitionnelle et mieux, les recommandations qui ont été faites, contribuent qualitativement à l'amélioration des actions de l'Etat pour parvenir à un Etat de droit respectueux des droits des citoyens et l'instauration d'une vraie démocratie où prime la force des arguments et non l'argument de la force.

²⁰ Voir les rapports de monitoring antérieurs publiés par la COVICI

6 L'ANALYSE DES REPONSES GOUVERNEMENTALES POUR ASSURER LA NON REPETITION DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

Depuis la fin des années 1990, la réforme du système de sécurité s'est imposée comme un outil indispensable de sortie de crise et de reconstruction des pays faibles, au cœur du continuum sécurité-développement.

Diverses questions se posent : les RSS fonctionnent-elles ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? Quels sont les problèmes rencontrés par les RSS ?

Ces questions restent posées tant que l'on notera une persistance de conflits dans un Etat malgré les réformes sectorielles initiées par le gouvernement.

6.1 La persistance des conflits au cours des processus électoraux de 2015-2020 en Côte d'Ivoire

Dans son étude « *La réforme du secteur de sécurité à l'ivoirienne* » publiée par l'Institut Français des Relations internationales (IFRI) en mars 2016, Aline LEBOEUF remarque que la réforme du secteur de la sécurité (RSS) a véritablement débuté en 2013, et restait inachevé : près de la moitié des réformes planifiées n'étaient pas encore réalisés.²¹

Les nombreuses mutineries survenues depuis 2014 attestent du caractère inabouti de la RSS et du DDR.²²

Plusieurs conflits militaires (voir tableau 1) ou électoraux ont eu lieu malgré la mise en place des réformes institutionnelles pour garantir la non répétition.

Les récentes échéances électorales du 31 octobre 2020 ont été marquées par des conflits intercommunautaires et des violences commises dans un climat politique assez tendu.

C'est ce qui ressort en tout cas des résultats de nos enquêtes réalisées du 22 au 26 février 2021 dans les localités de Yamoussoukro, Toumodi, Divo, Téhiri (S/P Gagnoa), M'Batto, Daoukro et Bongouanou

²¹ Aline LEBOEUF « *La Réforme de la sécurité* », IFRI, Programme Afrique Subsaharienne, mars 2016

²² Africa Intelligence, « Côte d'Ivoire : le DDR, victime de la rivalité franco-américaine », la lettre du Continent n°754, 31/05/2017



Une enquêtrice de la COVICI avec des victimes en audition

Ces violences ont causé des morts et des blessés graves, portant ainsi le nombre des victimes à la hausse.

A Daoukro, il ressort des récits recueillis de cerner toute la gravité des faits et les répercussions de ces violences sur la stabilité politique du pays.

Au lendemain du scrutin présidentiel précisément le 09 novembre 2020, des violences ont eu lieu à l'occasion d'un regroupement des manifestants pro-opposition à Daoukro ce jour « Le cortège est passé par différents points de la ville et a fini par aller dans le quartier Sossoridougou, qui est en majorité malinké, une ethnie réputée soutenir le pouvoir en place. Des pierres ont commencé à être lancées sur les manifestants. Des barrages ont été érigés pour empêcher les manifestants de poursuivre et les bloquer dans le quartier. Avec la force du nombre, ils ont réussi à les briser, mais des retardataires ont été kidnappés. Cela a déclenché des affrontements. Du côté de ceux qui se disaient pro- pouvoir, j'ai vu des armes à feu. Ça s'est finalement dispersé, mais le bilan est lourd, il y a 06 morts et de nombreux blessés. Un homme qui a été décapité,

celui-ci faisait partie des retardataires du cortège pro-opposition, il a été enlevé et retenu. Quand ceux qui le détenaient ont appris qu'un des leurs avait été blessé, ils se sont vengés sur lui » s'est lâché le sieur Gabo C. que nous avons pu interroger.



Manifestation due à la désobéissance civile à Daoukro le 09 Novembre (crédit photo : 7info)

Un autre récit, révélateur à la fois, de la recrudescence des violences dans un contexte électoral et de l'implication des hommes politiques nous est conté par D. M « Je ne suis pas surpris de voir ces évènements, c'est la deuxième fois que ça se passe comme ça depuis août. Le climat s'était un peu apaisé, mais les problèmes ne sont pas réglés. Il y a de la manipulation aujourd'hui, qui amène les gens à croire que leurs différends sont liés à leur ethnie, pas à des questions politiques. Tant que les leaders politiques continueront d'ethniciser les enjeux politiques, ça ne se terminera pas. Il faudrait un forum de discussion, une initiative de réconciliation au niveau national. Rien de tout ça ne semble vue ».

La répétition des violences en Côte d'Ivoire lors des récentes élections présidentielles de 2020 est le signe que le volet des garanties de non répétition n'a pas été efficient.

Des failles dans la mise en œuvre de ces réformes institutionnelles subsistent et ont été les ferments de ces nouvelles violences qui ont de nouveau fragilisé la paix dans ce pays et renforcer la méfiance entre les communautés.

Cependant, le mal étant déjà fait, des victimes portent aujourd'hui les séquelles de ces violences subies injustement.

L'Etat prendra-t-il en compte ces « nouveaux » cas de victimes et donner réparation pour les préjudices subis ?

Par ailleurs, il faut reconnaître que des conflits ethniques sous-jacents dans certaines localités du pays, ont été la cause de la résurgence des violences entre les populations, manipulées de plus belle par les hommes politiques²³.

Selon les témoignages de quelques victimes interrogées à M'Batto le 24 Février 2021, le 9 Novembre 2021 au cours d'une marche, des autochtones estiment avoir été attaqués par des individus non identifiés à coups de gourdins et d'armes à feu et les forces de l'ordre n'ont pas pu empêcher ces violences, mais plutôt lançaient le gaz lacrymogène sur les manifestants dans le but de les disperser. Malheureusement, les forces de l'ordre ont fait preuve de laxisme selon les propos recueillis auprès des certains témoins de ces évènements.



Affrontements

communautaires à Dabou le 19 octobre 2020 (crédit photo laurore.net) prise sur internet le 24 Mai 2021

C'est probablement la faible intervention des forces de sécurité dans ces circonstances qui explique la commission de nombreuses violations graves des droits humains (tortures, enlèvements, meurtres, disparitions etc.) et la destruction de biens matériels.

Le constat est amer, les populations n'ont plus confiance en la sécurité qu'offre l'Etat aujourd'hui aux ivoiriens et à la limite, en veulent aux forces de sécurité²⁴ pour leur inefficacité dans la protection des civils.

Par conséquent, les violences survenues avec son lot de victimes directes et indirectes liées aux effets collatéraux (absence de personnel soignant dans les hôpitaux pour la prise en charge des blessés ...). Il est impérieux de réparer toutes les victimes, leurs ayants droit, ainsi que leurs familles. Cette réparation passe nécessairement par la recherche de la vérité, sur les faits, la recherche de la justice par la poursuite des auteurs de ces violations, les réparations et enfin la mise en œuvre de garanties adéquates et efficaces de non-répétition de ces violations graves des droits humains.

6.2 Une réponse gouvernementale oui, mais faible pour garantir la non répétition

Selon un rapport des Organisations de la Société Civile (OSC) publié en 2013, l'impunité continue de gangrener la société ivoirienne. Elle se manifeste par l'injustice à l'encontre des victimes de la crise postélectorale.

Selon le rapport en effet, même si les actes posés au niveau de la justice sont à encourager et sont à même de rétablir la confiance de la population ivoirienne, « force est de constater que, faute de réelle volonté politique de lutter contre l'impunité de tous les crimes perpétrés, le processus en cours ressemble à ce jour à une justice des vainqueurs, peu enclin à comporter toutes les garanties de non répétition des crimes inhérente à tout processus de justice, ainsi qu'à garantir à toutes les victimes ivoiriennes le respect de leur droit à la justice, à la vérité et à réparation »²⁵.

La réponse gouvernementale à ce cycle de violence à répétition durant les processus électoraux depuis 2010, s'est manifestée, comme vu précédemment, à plusieurs niveaux de l'administration publique, aux niveaux, sécuritaire, juridique et judiciaire.

²⁴ En témoignent des violences à Bonoua dans la période pré-électorale : Incendie du Commissariat de la localité et séquestration d'un agent de police par les autochtones

²⁵ Côte d'Ivoire : « La lutte contre l'impunité à la croisée des chemins » – FIDH-LIDHO-MIDH, octobre 2013

7 CONSEQUENCES DE LA PERSISTANCE DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

Une des finalités de la politique de justice transitionnelle est de mettre en place des garanties de non-répétition des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le passé.

Ainsi après une décennie du conflit armé ayant dégénéré en une crise postélectorale en 2010-2011, la Côte d'Ivoire reste confronté à un défi principal. Comment sortir de l'engrenage de la violence politique ?

7.1 Sur le processus de réparation des victimes des crises

Depuis l'instauration des réformes institutionnelles comme l'un des piliers pour assurer la non répétition des conflits, les violences n'ont pourtant cessé de se multiplier en Côte d'Ivoire.

Les récentes échéances pour l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 ont été marquées par des tensions et des violences, conduisant une fois de plus à des violations graves des droits de l'homme, en ce sens que des meurtres ont été commis, de nombreux blessés et des cas de destruction de biens matériels.

Cette situation vient pour ébranler ou compromettre le processus de réconciliation entre les fils et les filles de ce pays (voir supra) en portant à la hausse le nombre des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire, qui n'ont pas encore été toutes réparées.

En clair, le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire comporte des zones de fortes incertitudes qui la rendent fragile.

En somme, malgré les réformes structurelles opérées par le gouvernement ivoirien depuis la fin de la crise postélectorale, les violences perpétrées constamment entre les populations montrent que le processus de réconciliation n'a pas prospéré, à tout le moins, a été un échec avec la méfiance, toujours régnante dans les cœurs.

Au surplus, ces violences survenues ont occasionné plusieurs déplacements des populations chassées des villages et réfugiés dans d'autres localités du pays

jusqu'à ce jour, se retrouvant démunis, sans compter les cas de personnes portées disparues jusqu'à ce jour.

On déplore néanmoins le laxisme des forces de sécurité qui ne sont pas intervenus de manière efficace lors des manifestations afin d'empêcher de tels affrontements et tous ces actes de destructions et de pillages de biens des populations.

Cela a pour conséquence, la perte de confiance des populations dans le système sécuritaire et également dans le système judiciaire, puisque depuis ces événements, les responsables de ces actes n'ont pu être identifiés, ni encore moins appréhendés jusqu'à ce jour, afin de répondre de leurs actes devant la justice.

Si la justice transitionnelle vise à rétablir les droits inaliénables et rétablir l'harmonie entre les groupes sociaux, autrefois en profond désaccord, elle ne pourra atteindre cet objectif qu'en faisant éclore les germes de paix dans le contexte particulier qui a vu naître la discorde²⁶.

La Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), qui avait pour mandat d'établir la vérité sur les événements douloureux vécus par la Côte d'Ivoire, de promouvoir la réconciliation nationale et garantir la non-répétition des violations du passé.

Mais quelques années plus tard, force est de constater que la CDVR n'a pas atteint ses objectifs de promotion de dialogue et de la réconciliation, car le pays n'a toujours pas été en mesure de surmonter ses divisions, au vu des tensions persistantes.

Le constat actuel de la persistance des violations graves des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en dépit des réformes sectorielles initiées par le gouvernement en vue de garantir la non-répétition des crises a eu pour conséquence de ralentir le processus de réparation amorcé depuis 2012 en faveur des victimes des crises passées²⁷.

²⁶ [ohchr.org/Documents/Countries/Africa/Actes Conf 2Justice.Transit.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Countries/Africa/Actes%20Conf%20Justice%20Transit.pdf) « la justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable » Centre des Nations Unies pour la démocratie et les droits de l'homme, p 13

²⁷ Notes du Secrétaire Général (A/73/3336) 73è session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, « Promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition 23 août 2018 »

7.2 Sur le processus de restauration des liens sociaux

La réconciliation nationale dans les pays résilients est un défi important pour la reconstruction post-crise et le rétablissement du tissu social et de l'Etat de droit²⁸.

En effet, les conflits nationaux ont toujours pour conséquence, la méfiance entre les communautés, surtout religieuse. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à ce postulat.

Dans bien des contextes, la communauté internationale, y compris les Nations Unies et les acteurs régionaux, est arrivée à la conclusion que les initiatives de justice transitionnelle et de consolidation de la paix centrées sur les institutions n'ont pratiquement pas à elles seules, l'incidence requise au niveau local pour contribuer de façon notable au renforcement de la cohésion sociale.

On a pu constater, face à ces violences en période électorale, une décennie après le conflit armé, que les réformes institutionnelles ne sont pas assez efficaces pour éviter la résurgence d'autres conflits. Il faudrait en réalité que celles-ci soient accompagnées de progrès dans les domaines connexes, tels qu'au niveau de la société, au niveau individuel et de l'éducation²⁹.

En effet, la récurrence des actes de violence dans un Etat ayant connu un passé de conflit violent, entraîne des conséquences à plusieurs niveaux : individuel, social et institutionnel, constituant ainsi des obstacles considérables à la réalisation de l'Agenda 2030, en particulier, l'Objectif spécifique 16 du Développement Durable relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces.

A l'analyse, les échéances électorales en Côte d'Ivoire sont toujours des motifs de violations des droits humains, de déchirure du tissu social, de foyers de tensions et de violences sporadiques sur presque toute l'étendue du territoire

²⁸ APDH, « Côte d'Ivoire, Réconciliation nationale, où en sommes-nous? Evaluation du processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire » KONRAD Adenauer Stiftung e.v : Dialogue politique en Afrique de l'ouest (PDWA)

²⁹ Notes du Secrétaire Général (A/73/3336) lors de la 73^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, « Rapport du Rapporteur spécial sur Promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition », 23 août 2018.

national, ce qui compromet gravement le processus de restauration des liens sociaux.

Aussi, les réformes institutionnelles en Côte d'Ivoire, à elles seules, se sont-elles révélées inadéquates comme le témoignent les expériences de certains pays, notamment l'Ethiopie et le Kenya. Par conséquent, un changement tout aussi important s'avère nécessaire dans le comportement des acteurs politiques et dans la manière dont le pouvoir est exercé et la politique gérée.

En réalité, les forces conductrices de la violence ne disparaissent pas automatiquement quand le conflit prend fin. La violence politique est de nature cyclique si les facteurs qui l'ont provoqué ne sont pas évacués, sans occulter le fait qu'une grande partie des violences post-électorales sont préméditées et attisées par les leaders politiques et communautaires.

Le lien plus manifeste entre la justice transitionnelle et la réforme des institutions consiste dans la procédure d'assainissement (« vetting »). L'assainissement s'entend du " toilettage " des administrations publiques (Police, justice, fonctionnaires) qui ont failli à leur mission de protection des populations, dans le but d'empêcher des éventuels conflits. Cela passe par des formations au respect des droits de l'homme et à la gestion des conflits.

C'est ce qui explique la nécessité des garanties de non-répétition.

Aussi, des missions d'enquête sur le terrain ont été effectuées par des équipes de la COVICI afin de s'imprégner réellement des faits qui se sont produits en lien avec l'élection présidentielle du 31 octobre 2020.

Nous en voulons pour preuve, les témoignages recueillis auprès de certaines victimes de cette élection dans ces différentes localités touchées.

A Toumodi, par exemple, sur un échantillon de 58 victimes recensées, la quasi-totalité de celles-ci ont vu leurs magasins pillés et incendiés. Cette situation généralisée pour toutes les victimes, résulte en fait d'un incendie perpétré par des individus non identifiés et qui seraient des manifestants qui étaient contre le supposé troisième mandat à l'élection présidentielle brigué par le Président sortant, Monsieur Alassane Ouattara.

Le marché de Toumodi a totalement brûlé dans l'après-midi du 1^{er} novembre 2020, dans un contexte électoral tendu, emportant tous les commerces, matériels et revenus des commerçants.

Les pillages et la destruction de nombreux biens matériels qu'on pourrait évaluer à plusieurs millions de francs CFA attestent que les victimes ont donc subi des préjudices aussi bien matériels que financiers. La police, étant intervenue lors de ce sinistre, avec l'emploi de gaz lacrymogène pour disperser les populations affolées et traumatisées.

A l'analyse, toute élection politique en Côte d'Ivoire est un motif à des troubles sociaux, un prétexte à des actes de vandalisme et répréhensibles. Mais le plus grave, reste que les conséquences sont lourdes pour les victimes. D'abord, celles-ci sont démunies et aucun plan de dédommagement conséquent n'est mis en œuvre par le gouvernement pour soulager ces victimes et leur redonner leurs conditions de vie antérieure.

Cette situation est déplorable, d'autant plus que la Côte d'Ivoire est toujours dans un processus de justice transitionnelle et les séquelles de la crise postélectorale demeurant toujours.

Ainsi, une des victimes, commerçant nommé H.W s'est exprimé en ces termes « *A la suite des élections présidentielles, j'ai perdu mon magasin, par des manifestants. Les évènements ont conduit à la destruction de tout le marché* ».

Une autre victime, T.M a également signifié « *j'ai perdu mes marchandises dans l'incendie du marché dû aux élections présidentielles. Des manifestants ont brûlé le marché. Aujourd'hui je me retrouve sans rien* »

Selon O.E, homme de 37 ans, « *Dans la journée du 1^{er} novembre 2020, après la journée électorale du 31 octobre 2020, lors des manifestations liées à l'élection présidentielle, des individus non identifiés, s'en sont pris audit marché en pillant et incendiant et que mon magasin n'a pas été épargné* ».

Selon le Rapport d'une autre équipe de la COVICI, déployée dans les localités de Bongouanou et de M'Batto à l'est de la Côte d'Ivoire, des exactions et des violations graves des droits de l'homme ont été commises.



Un enquêteur en audition avec des victimes à M'Batto

A M'Batto, lors d'une marche d'un groupe d'individus hostile au régime OUATTARA, des attaques ont éclatées entre ceux-ci et les partisans du parti au pouvoir, celle-ci a dégénéré en un conflit intercommunautaire (Communauté Agni contre Communauté Malinké).

Ce conflit s'est caractérisé par des violences physiques graves, occasionnant de nombreux blessés, et même des pertes en vies humaines et des cas de disparition (03 hommes disparus) sans oublier les cas de pillages de magasins de

destruction de biens matériels. Selon des données issues du Centre Social de M'Batto, huit(08) personnes sont décédées à la suite de ce conflit (parmi ces personnes décédées, 04 étaient de nationalité étrangère), des blessés, enregistrés dans chacune des communautés, 26 blessés dans la communauté Agni et 35 blessés dans la communauté malinké³⁰

Les données de cette liste ont permis de contacter certaines victimes y inscrites, les rencontrer, échanger avec elles et recueillir leurs déclarations par rapport aux faits qui se sont produits les lundi 09 novembre et mardi 10 novembre 2020 à M'Batto, après la tenue de l'élection présidentielle (Taux de participation 53,90%).

Des extraits de déclarations de victimes ont contribué à faire une analyse plus objective des faits, constater la réalité des rapports intercommunautaires, l'implication des forces de l'ordre et les violations des droits de l'homme.

Ainsi, C. H, homme âgé de 23 ans, interrogé a confirmé : « le lundi 09 novembre 2020, j'ai été victime lors du conflit intercommunautaire. J'ai été blessé par des pierres et ma maison a été pillée».

A.E, homme âgé de 31 ans « Nous étions le lundi 09 novembre 2020, c'est aux environs de 10h que suite à la marche nationale que les choses ont mal tourné. C'est à 13 heures, que les attaques ont débuté avec des pierres, ensuite ce fut les machettes, puis vers 17h 30, on entendit le premier coup de fusil, cela jusqu'au lendemain ». Selon une victime, E.E.A le conflit a commencé en présence des gendarmes.

J. M « Tout s'est passé le lundi 09 novembre 2020, lors d'une marche nous avons nos frères dioula qui ont frappé à la machette un frère agni. C'est ainsi qu'a commencé la guerre ethnique entre Agni et Dioula, moi-même, dans tout cela, j'ai reçu trois balles».

Toutefois, riposte le sieur C. S « ce lundi 09 Novembre, nous étions en train de vendre quand on a vu des jeunes agni jeter des pierres sur nous et nos marchandises. C'est en voulant nous défendre que tout a dégénéré ».

Dans tous les cas, des droits ont été massivement violés dans cette localité.

³⁰ Une liste des victimes décédées et des blessés a été établie par le Centre Social de M'Batto le 10 novembre 2020 et mis à la disposition des agents enquêteurs de la COVICI en mission dans ladite localité le 24 février 2021.

En outre, toujours dans la mouvance électorale de la présidentielle de 2020, à Bongouanou (ville située à l'est de la Côte d'Ivoire) , à la date du 17 novembre 2021, un conflit intercommunautaire entre populations allochtones et autochtone éclate, non seulement au sein de la ville de Bongouanou mais également dans les villages environnants (Akakro, Tanosso, Kangandi), occasionnant de nombreux cas de pillages (Magasins, maisons), d'incendies de domiciles des halogènes par les autochtones dans les villages environnants de la localité.

Ces faits ont créé un grand nombre de personnes et de familles déplacées des villages vers Bongouanou. Ces familles, certes, quelques dons reçus de la part du Ministère de certaines ONG internationales et nationales, mais celles-ci restent encore déplacées et démunies, espérant pouvoir regagner leur domicile dans la paix

Des cas de décès (03) et de disparitions ont été enregistrés. Cependant, pour toutes ces exactions et violations des droits de l'homme, les plaintes des victimes aux services de la police et de gendarmerie ont conduit à quelques arrestations de présumés auteurs de ces infractions mais les poursuites sont restées sans suite selon les victimes interrogées, jusqu'à ce jour.

Ces victimes n'ont plus aucune information de la part des services compétents, police et justice pour la suite des procédures, laissant celles-ci dans la désolation totale et dans un sentiment de déception vis-à-vis de l'Etat et de ses organes censés veiller sur leur sécurité.

Les autorités ivoiriennes et l'ensemble des ivoiriens ont compris que la stabilité politique et le développement économique de tout pays passent par un système de sécurité efficace et légitime aux yeux de la population. La volonté politique, les actions de démantèlement des réseaux de détention illégale d'équipements militaires, le développement humain, la lutte contre la corruption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité en général visent à rétablir ou à renforcer cette efficacité et cette légitimité ;

La RSS d'un pays est essentielle après un conflit. Il est en effet indispensable, en pareilles situations, de redonner aux populations le sentiment de pouvoir vivre sans crainte dans la sécurité et de rétablir un climat de confiance entre l'État et les citoyens, faute de quoi une paix et un développement durables

seront impossibles. Dans d'autres contextes, la RSS peut même empêcher qu'un conflit ou une crise n'éclate ou ne reprenne.

8 RECOMMANDATIONS

8.1 Aux partenaires internationaux³¹

- Fournir aux victimes et aux OSC le soutien financier, technique et politique dont elles ont besoin ;
- Travailler avec le gouvernement pour établir des infrastructures durables.

8.2 Au Gouvernement ivoirien :

- En tirant une fois de plus les leçons du passé récent et du passé lointain, d'autres réformes institutionnelles soient faites et de façon efficace suivi de sanctions en cas de défaillance, afin de renforcer la responsabilité individuelle, la transparence, l'équité, toutes choses nécessaires à la prévention de violences ou de conflits communautaires futures ;
- La mise en place d'un processus de RSS nécessite une adaptation des modalités de la coopération en matière de sécurité. Elle implique le dépassement de l'approche sectorielle (armée, police, justice) des questions de réforme de sécurité. La meilleure formule est de collaborer avec les États et organisations, qui contribuent à une meilleure prise en compte des réalités locales ;
- Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le problème doit être traité à sa racine pour que toutes les communautés puissent aller au pardon, des tournées d'écoute auprès des populations de chaque région doivent être initiées par le gouvernement en place afin d'atteindre des résultats probants et pertinents et envisager des solutions adéquates.

³¹ Centre international pour la justice transitionnelle, voir rapport sur les mécanismes de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire P.50-51

8.3 A la justice ivoirienne :

- Que la justice ivoirienne soit plus impartiale dans les différentes décisions judiciaires rendues par les magistrats ;
- Renforcer l'implication de la société civile et du Parlement dans le processus de mise en œuvre de la RSS exigerait bien plus que de la communication : Il faudrait créer un espace pour ces acteurs dans le processus décisionnel et soutenir un vrai débat, y compris critique ;
- Que l'assistance judiciaire soit une effectivité pour les cas de victimes des violences liées aux différentes crises socio-politiques en Côte d'Ivoire afin de faciliter leurs actions en réparation des préjudices subis contre l'Etat de Côte d'Ivoire devant les tribunaux ;
- En outre, du fait que les auteurs de violences sont pour la plupart inconnus des victimes, que les magistrats rendent des décisions condamnant l'Etat à une réparation civile des victimes en termes, de prise en charge médico-psychologique et d'octroi de ressources pécuniaires aux ayants droit de victimes décédées et celles démunies.

8.4 Aux partis politiques

- Prévoir des sanctions à l'encontre des partis politiques qui préféreraient des propos incitant à la violence, telles que la suspension.
- Revoir les conditions d'éligibilité des candidats

8.5 Aux Organisations de la Société Civile

- Enregistrer les victimes des différentes crises socio-politiques survenues depuis 2013 en Côte d'Ivoire dans le but de constituer une base de données fiable et consistante aux fins de mener efficacement les plaidoyers auprès des Institutions étatiques en charge de ces questions ;
- Renforcer constamment la sensibilisation des populations à la paix et accompagner les victimes dans leurs démarches administratives lors de la constitution de leurs dossiers ;

- Renforcer la collaboration avec le Ministère en charge de la question des victimes des crises en Côte d'Ivoire pour le bien-être des populations et le renforcement de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire ;
- Rechercher des financements extérieurs pour soutenir l'Etat dans la prise en charge des victimes des différentes crises électorales.

8.6 Aux victimes

- Se rapprocher des Organisations de la Société Civile, particulièrement celles militant pour la défense des droits de l'homme aux fins de solliciter plus efficacement de la part de l'Etat, un plan de réparation pour tous les préjudices subis lors des violences électorales depuis les échéances de 2013 ;
- Reprendre confiance aux Institutions de la République et aux acteurs politiques, renoncer à la violence sous toutes ses formes à l'avenir, cultiver la paix de sorte à ce que l'Etat de droit soit une réalité en Côte d'Ivoire et en Afrique ;
- Former les victimes sur les procédures pénales du pays afin d'être soient désormais outillées et puissent être à même d'engager une procédure judiciaire à l'encontre de leurs bourreaux.



Une victime découpée à la machette à Téhiri (s/p Bayota)

9 ANNEXES

DATE	LIEU	EVENEMENTS/COUPABLES	NOMBRE DE VICTIMES			SOURCE
			Morts	Blessés	Autres (déplacés, arrêtés)	
2/12/15	Olodio, près de Grabo (frontière du Liberia)	Des assaillants attaquent un poste des FRCI.	7 FRCI + 4 assaillant s	4	6	www.lemonde.fr
11-12/09/2015	Bonoua, Gagnoa	Incidents opposant Pro-Gbagbo vs. ProOuattara.	0	0	0	http://tempsreel.nouvelobs.com
10/09/2015	Près de Bayota Premières violences suite à la validation de la candidature du président sortant.	Premières violences suite à la validation de la candidature du président sortant.	1	Plusieurs		
4/06/2015	Man	Une manifestation contre une décision de la mairie est réprimée par la police qui tire et tue l'un des manifestants. La situation dégénère et le bataillon de stabilisation de l'Ouest intervient pour ramener l'ordre	1	8 dont 2 des forces de sécurité		www.imatin.net http://news.abidjan.ne

9ème Rapport de monitoring de la COVICI- Juillet 2021

DATE	LIEU	EVENEMENTS/COUPABLES	NOMBRE DE VICTIMES			SOURCE
			Morts	Blessés	Autres	
09-10/01/2015	Le village de Grabo	Forces sécuritaires attaquées par 15 assaillants.	2 soldats FRCI et 1			
5/05/2014	Frontière Liberia/Côte d'Ivoire	Attaques sur le village de Fetai (ou Faitêh/Fêtai). Par des hommes venus du Liberia.	Au moins 13 dont 3 FRCI		Plus de 1000 déplacés	www.jeuneafrique.com
11/12/2013	Ghana	Le panel d'experts de l'ONU annonce qu'il a reçu des informations affirmant que le gouvernement ivoirien a envoyé des brigades d'action au Ghana pour tuer des partisans de Gbagbo				www.aljazeera.com
14/09/2013	Abidjan	Fusillade à la prison MACA.		Plusieurs		www.abidjan.net
01/07/2013		Convoi de l'autorité nationale du désarmement attaqué par des hommes armés non identifiés.	1	Plusieurs		
18/05/2013	Agnafoutou	5 individus armés attaquent le poste des FRCI.	1 soldat FRCI, 2 civils			Abidjan.net
23/03/2013	Ziléby (proche de la frontière du Liberia)	Raid lancé par 3 hommes armés, maîtrisés ensuite par l'armée.	7 (dont 2 FRCI)		1000 déplacés	
13/03/2013	Frontière du Liberia	Clashes violents entre le FRCI et des éléments armés.				Security Council Report : S/2013/197, p.2

9ème Rapport de monitoring de la COVICI- Juillet 2021

DATE	LIEU	EVENEMENTS/COUPABLES	NOMBRE DE VICTIMES			SOURCE
			Morts	Blessés	Autres	
20-21/01/2012	Agbaou (100 km nord d'Abidjan) et Abidjan	Hommes armés ont attaqué une garnison de la gendarmerie à Abidjan et un poste militaire à Agbaou.				
27/10/2012	Gagnoa	Résidence du Procureur attaquée				
13-14/10/2012	Bonoua	Hommes armés attaquent poste de police, brigade de gendarmerie et caserne militaire.	2			
25/08/2012	Grand-Lahou	Affrontement forces de sécurité et hommes armés	4			
15-16/08/2012.fr	Ville de Dabou	Attaques sur le camp militaire, et la prison.	5		113 détenus évadés	www.liberation.com
20/07/2012	Duékoué.	Camp de déplacés hébergeant des Guérés, FRCI + Malinkés/Dioulas attaquent le camp en réponse à l'attaque précédente				
13/05/2012	Bangolo	Affrontement entre forces de sécurité et gang armé.	4			
26/02/2012	Bonon	Homme armé non identifié attaque un convoi de la Commission électorale indépendante.	Au moins 5 morts			

9ème Rapport de monitoring de la COVICI- Juillet 2021

DATE	LIEU	EVENEMENTS/COUPABLES	NOMBRE DE VICTIMES			SOURCE
			Morts	Blessés	Autres	
12-13/02/2012	Arrah	Affrontement entre groupes ethniques Agni, Malinkés et militaires FRCI.	3	20		
25-26/12/2011.	Sikensi	Affrontements entre des habitants et le FRCI	4	3		
03/09/2011	Villages Pelezi et Bahe Sebon (dans l'Ouest)	Affrontement entre groupes ethniques.	2			
16/09/2011	Ziriglo région du Tai (proche frontière Liberia)	Attaque de l'armée gouvernementale par des mercenaires libériens proGbagbo.	23 (dont 13 civils)			

Annexe : Principales violences en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise électorale³²

³² Aline LEBOEUF, la réforme de la sécurité à l'ivoirienne P. 55-59